



bpifrance
SERVIR L'AVENIR



Appel à projet régional flash Etat-Bpifrance/Région Centre Val de Loire :

STOP COVID

Cahier des charges

La lutte contre la pandémie en cours a fait émerger un besoin massif d'équipements spécifiques. Dans notre région, comme dans l'ensemble du pays, des initiatives spontanées émanant des différentes composantes de la société : entreprises isolées, filières économiques structurées, recherche publique, dispositifs de transfert de technologie, etc... ont permis une première mobilisation d'équipements en même temps qu'elles apportaient la démonstration d'un haut niveau de conscience civique.

Cependant, la crise sanitaire et ses incidences sur la limitation des échanges internationaux et le regain d'intérêt pour un certain degré de souveraineté stratégique et économique rendent nécessaire une meilleure adéquation entre l'offre industrielle de relative proximité et les besoins de dépistage et de traitement. Ce renforcement de l'offre régionale et nationale d'équipements de lutte contre les pandémies est d'autant plus crucial que la situation présente pourrait être appelée à se renouveler.

En conséquence, cet appel à projets a pour objectif d'encourager le développement rapide de la production d'équipements de lutte contre la pandémie, notamment dans le domaine des respirateurs artificiels, du dépistage infectieux et de la sécurité anticontamination. Il devra s'agir principalement de dispositifs médicaux déjà homologués ou commercialisables à court terme selon les normes en vigueur. Toutefois, dans le but d'anticiper les pandémies futures, le présent appel à projets n'écarte pas *a priori* d'examiner des projets proches de la maturité mais non encore homologués. Dotée clairement d'un objectif d'accroissement de la production grâce notamment à une adaptation des méthodes et outils existants, cette action vise une mise en œuvre rapide.

Cet appel à projets régional s'adresse aux entreprises TPE (dont les Start-up), PME, ETI, localisées en Région Centre-Val de Loire éventuellement en lien avec des laboratoires de recherche, des réseaux technologiques du type pôles de compétitivité, clusters ou centres de ressources technologiques.

L'appel à projet s'inscrit en complémentarité avec les appels à projets nationaux ou européens en cours sur une thématique similaire (Agence d'Innovation de la Défense-ministère des armées, COVID-19 EIC Acceleratoreuropéen, notamment).

Instruit en procédure accélérée, au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers de demande, cet appel à projets sera clos **le 30 avril 2020**.

Montant de l'intervention publique : entre 50 K€ à 500 K€.

Total de l'assiette des dépenses éligibles (Budget global programmé) : entre 100 K€ et 1 M€

Dépenses éligibles :

- dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet ;
- investissements non récupérables (affectés au programme) ;
- amortissements sur la durée du programme des investissements récupérables ;
- Investissements pour l'adaptation d'un outil de production (innovation de procédé)

Modalité de l'aide :

- Le taux d'intervention qui pourra être modulé sur mesure, en fonction des caractéristiques du projet, est plafonné à 50% des dépenses jugées éligibles.
- Le Financement sera composé d'une part variable selon les cas de subventions, d'avances remboursables et de prêts.

Origine des financements :

Divers instruments Bpifrance – Etat - Région Centre Val de Loire – dont ceux du Programme d'investissement d'avenir (PIA3) régionalisé.

Types d'équipement attendus :

Dispositif complet ou composants en lien avec la production d'un dispositif médical complet, par exemple des respirateurs artificiels, du matériel de dépistage infectieux, de systèmes de sécurité anticontamination, des stérilisateur par irradiation gamma, etc... Les projets de production de masques et de blouses de protection bien que ne correspondant pas au cœur de cible de cet appel à projets, ne sont pas pour autant exclus et les projets de ce type seront examinés au cas par cas.

Publics concernés :

Les déposants doivent être exclusivement des entreprises : TPE (dont start-up), PME, ETI éventuellement en lien avec des laboratoires publics, ou des réseaux technologiques (dont les pôles de compétitivité, les clusters ou les centres de ressources technologiques). Si le projet concerne plusieurs entreprises, l'une d'entre elles au moins doit être localisée dans la région Centre-Val de Loire. Les laboratoires ou réseaux d'entreprises peuvent tout à fait être situés à l'extérieur à la région.

Il serait apprécié qu'une part significative des destinataires finaux soit constituée par des centres de soin de la région Centre-Val de Loire.

Critères de sélection :

- Cohérence technique, en insistant notamment sur l'insertion effective du ou des composants produits dans une chaîne de valeur concourant à la production d'un équipement complet ;
- Utilité et efficacité de l'équipement dans la lutte contre la pandémie ;
- Qualité des partenaires (la présence d'un opérateur du type pôle de compétitivité ou cluster permettant de mettre en relation les différents opérateurs industriels concourant à l'élaboration de l'équipement complet sera appréciée) ;
- Equilibre du plan de financement ;
- Rapidité des délais de livraison de l'équipement complet ;
- Conditions de sécurité sanitaire de travail de la main-d'œuvre affectée à la production des équipements.

Procédure de sélection accélérée :

Comité régional composé des représentants de la Région Centre Val de Loire, des services de l'Etat dont BPI et d'un expert de l'ARS.

Dépôt de dossier dès la publication de l'appel à projets et au plus tard le jeudi 30 avril 2020, à l'adresse suivante :

aap-stopcovid-centrevaldeloire@devup.pro

Dossier type sous forme numérique à télécharger sur le site de dev up

<https://www.devup-centrevaldeloire.fr/appel-projet-stop-covid-19>

Contact Bpifrance : guillaume.krzyzelewski@bpifrance.fr

Contact Etat : denis.saussereau@direccte.gouv.fr

Contact Région Centre-Val de Loire : denis.loze@centrevaldeloire.fr